

# Laïcité : Annick Girardin annonce 6 mesures pour aider les agents

Publié le 12/12/2016 • Par [Brigitte Menguy](#) • dans : [France](#), [Toute l'actu RH](#) • Club : [Club RH](#)



© MINEFE SG/PATRICK BAGEIN

La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a reçu vendredi 9 décembre, le rapport de la Commission « Laïcité et fonction publique » des mains de son président, Emile Zuccarelli. La ministre en a profité pour annoncer six mesures pour fournir aux agents des outils leur permettant de dénouer des situations qui sont sources de tensions.

La date du 9 décembre n'a pas été choisie au hasard pour la remise du rapport de la commission « Laïcité et Fonction publique » qui avait été constituée en juin dernier. En effet, **111 ans jour pour jour après la loi du 9 décembre 1905** de séparation des églises et de l'Etat, l'application du principe de laïcité n'est toujours pas aisée et les agents sont en demande d'outils pour les accompagner.

C'est pourquoi, en juin, la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, a installé la commission « Laïcité et fonction publique », afin « d'apporter des réponses cohérentes et concrètes aux agents publics et à leurs employeurs aux questions qu'ils se posent en matière de laïcité ».

La ministre souhaitait également que la commission soit « particulièrement attentive aux remontées du terrain », car selon cette dernière, « une grande partie des fonctionnaires souffrent du décalage entre les discours sur la République et la laïcité et les pratiques du terrain où les demandes communautaires se multiplient ».

A lire aussi : [Une commission « Laïcité et Fonction publique » pour apporter des réponses aux fonctionnaires](#)

## Un diagnostic pour mieux comprendre

Fruit de plus de six mois de travail rythmés par des déplacements de terrain et des auditions d'agents de la fonction publique, le rapport remis à la ministre pose d'abord un diagnostic, malgré l'absence dénoncée de données objectives sur le nombre et la nature des difficultés rencontrées. Sur ce point, la Commission regrette le défaut de recensement des éventuelles conséquences des situations problématiques liées à la laïcité sur les agents. Selon la commission, « cette carence fait obstacle à ce que le sujet soit abordé sous un angle quantitatif qui pourrait permettre d'objectiver le ressenti des agents. Ce manque est d'autant plus problématique qu'en parallèle, le sujet suscite un malaise certain parmi des agents publics ».

On peut ainsi lire que « le nombre de situations problématiques liées à l'application du principe de laïcité reste faible dans la plupart des structures publiques ».

Pour autant, les agents auditionnés ont confié aux membres de la Commission, « dans leur grande majorité, d'une difficulté – vécue ou appréhendée – liée à la application de la laïcité ».

A lire aussi : [Faut-il inscrire la laïcité dans le statut des fonctionnaires ?](#)

Le rapport fait état ici de d'inconfort des agents lié « à la peur de ne pas savoir comment réagir en cas de problèmes ». Une angoisse qui, selon la Commission, alimente trois types d'effets pervers : une recrudescence de réactions crispées, le sentiment de porter « la » bonne vision de la laïcité et l'adoption d'une attitude discriminatoire à l'égard des personnes concernées (agents et /ou usagers).

## Des outils pour mieux remédier

Or, le rapport est formel : les causes principales de ces situations problématiques résident dans le manque de formation et la sensibilité de la question.

C'est pourquoi la Commission a formulé dans son rapport plusieurs préconisations parmi lesquelles Annick Girardin en a retenu six, considérées par cette dernière comme « prioritaires ».

Première mesure : la mise en place d'une **formation initiale obligatoire** sur la laïcité pour tous les agents publics. L'idée étant ici de rendre obligatoire une formation lors de l'entrée en fonction dans la fonction publique, après une mobilité ou une promotion.

Ensuite, à l'instar du référent déontologie, un **référent laïcité** sera installé au sein de chaque administration. Il aura pour mission d'accompagner les agents sur leur lieu de travail, sur leurs obligations de neutralité et l'application du principe de laïcité

La ministre s'engage également à créer un **portail Internet commun** aux trois fonctions publiques afin de répertorier les ressources déjà existantes et effectuer un travail de veille pour recenser les nouveaux textes et outils.

De plus, afin de faire vivre la laïcité dans la fonction publique à travers des échanges et des évènements afin qu'elle soit mieux comprise, **chaque 9 décembre sera une journée d'échange** sur la laïcité.

Également un **baromètre RH régulier** sera établi sur la question de la laïcité dans la fonction publique pour identifier plus finement les réactions des agents et quantifier leurs difficultés sur le terrain.

Enfin, **une brochure** sur la laïcité sera distribuée au moment du recrutement des agents publics, ce qui permettra d'informer l'agent public dès sa prise de poste sur le principe de laïcité et ses implications sur le terrain.

La ministre s'est engagée à mettre en œuvre ces six mesures dans les meilleurs délais, selon un calendrier défini avec la DGAFP.